



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 1393

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et sur ses intentions quant à une égalité de traitement entre le public et le privé dans le financement de ce projet, avec, pour les écoles privées, l'aménagement de temps pour l'éducation religieuse dans la programmation des activités scolaires et parascolaires.

Texte de la réponse

En ce qui concerne la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, cette question est actuellement à l'étude et l'égalité de traitement entre l'enseignement public et l'enseignement privé sera évidemment garantie. Quant à l'aménagement du temps pour l'éducation religieuse dans la programmation des activités scolaires et parascolaires dans les écoles privées, il est rappelé que, conformément à la loi n° 1557 du 31 décembre 1959, les responsables des établissements d'enseignement privés (1er et 2nd degrés) disposent d'une large autonomie en matière d'aménagement de l'année scolaire ou de la semaine scolaire sous réserve de respecter la durée de l'année scolaire telle qu'elle est fixée pour l'enseignement public.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1393

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2397

Réponse publiée le : 6 octobre 1997, page 3309